

S.A. FIDEXCO-FRANCE

Au capital de 160.000 €

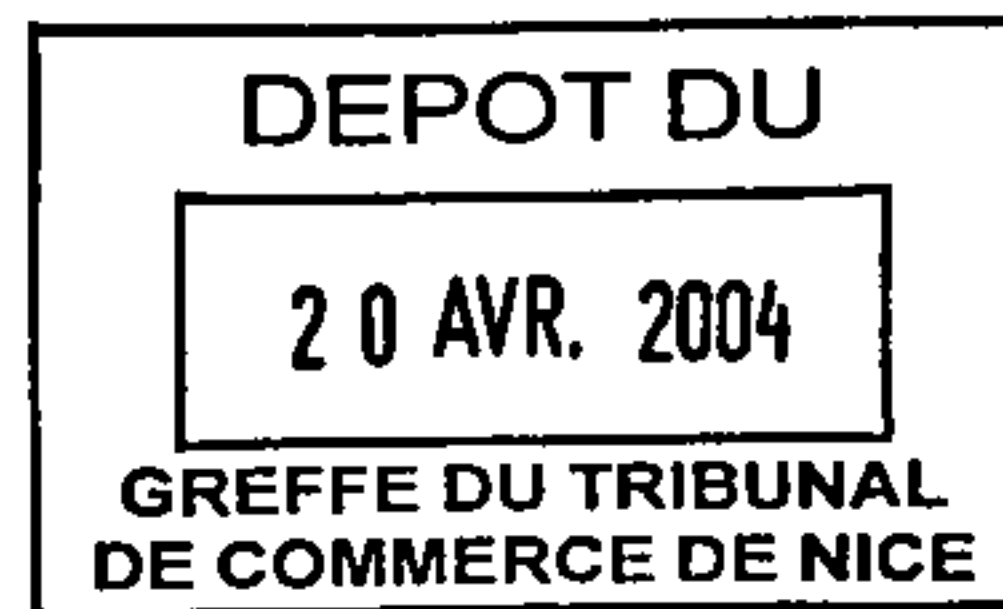
Siège social : 19, avenue Auber

06000 NICE

964 803 886 R.C.S. NICE

643388

3215



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2003

L'an deux mille trois et le vingt huit juin à 20 heures, les actionnaires de la Société Anonyme FIDEXCO-FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale annuelle, au siège social à NICE (06000) - 19, avenue Auber, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur René GARRIGUES, Président du Conseil d'Administration.

Madame Christiane BINUCCI, et Monsieur Philippe MATHEU font office de scrutateurs.

Madame Michèle GARRIGUES est appelée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent 7009 actions sur les 8.000 composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour.

Monsieur René GARRIGUES dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la copie des lettres de convocation,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- les comptes annuels et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2002,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,

Puis, il déclare que tous les documents réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires depuis le 11 juin, et demande à l'Assemblée de lui en donner acte.

L'Assemblée lui en donne acte à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 et sur les conventions réglementées,
- Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions réglementées,
- Renouvellement des mandats de deux Administrateurs,
- Remplacement d'un Administrateur,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

Il commente le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Madame Christiane BINUCCI lit les rapports du Commissaire aux Comptes, Monsieur Claude PALMERO, sur les comptes de cet exercice et sur les conventions réglementées.

Enfin, la discussion est ouverte.

Quelques observations sont échangées, puis les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion sociale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ,
- du rapport général du Commissaire sur les comptes de l'exercice,

approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Conseil d'Administration quitus de l'exécution de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2002, soit 76.319 €, comme suit :

- Distribution d'un dividende de 9.600 €, soit un 1,20 € par action, avec avoir fiscal de moitié.
La mise en paiement est fixée au 30 septembre 2003.
- Réserve facultative (IS à 15 %) 38.120 €
- Réserves contractuelles 28.599 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que la Société a distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

- en 2000 : distribution d'un dividende net de 200.000 F
- en 2001 : distribution d'un dividende net de 100.000 F

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve ces opérations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, M. René GARRIGUES n'ayant pas pris part au vote.

- CINQUIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale décide de renouveler dans leurs mandats d'Administrateurs, pour le temps à courir jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- Monsieur Alain BEAUD'HUIN,
- Monsieur René GARRIGUES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- SIXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Jean-Louis BINUCCI ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

Elle lui donne quitus et décharge de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- SEPTIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur pour 6 ans, soit pour le temps à courir jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

Monsieur Philippe MATHEU

Né le 28 août 1964 à Antony (92)

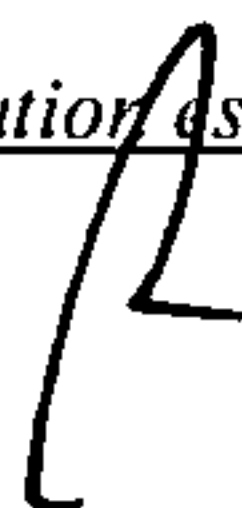
De nationalité française

Demeurant à Nice (06200) – 74, Bd Napoléon III

Expert-comptable– Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Cadre de FIDEXCO-FRANCE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



- HUITIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale renouvelle dans leurs fonctions pour 6 exercices, soit pour le temps à courir jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- Monsieur Claude PALMERO, Commissaire aux comptes titulaire,
- Mademoiselle Marie-Claude PLANEL, Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- NEUVIEME RESOLUTION -

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour valoir ce que de droit.

René GARRIGUES



Michèle GARRIGUES



Christiane BINUCCI



Philippe MATHEU



Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur

Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur